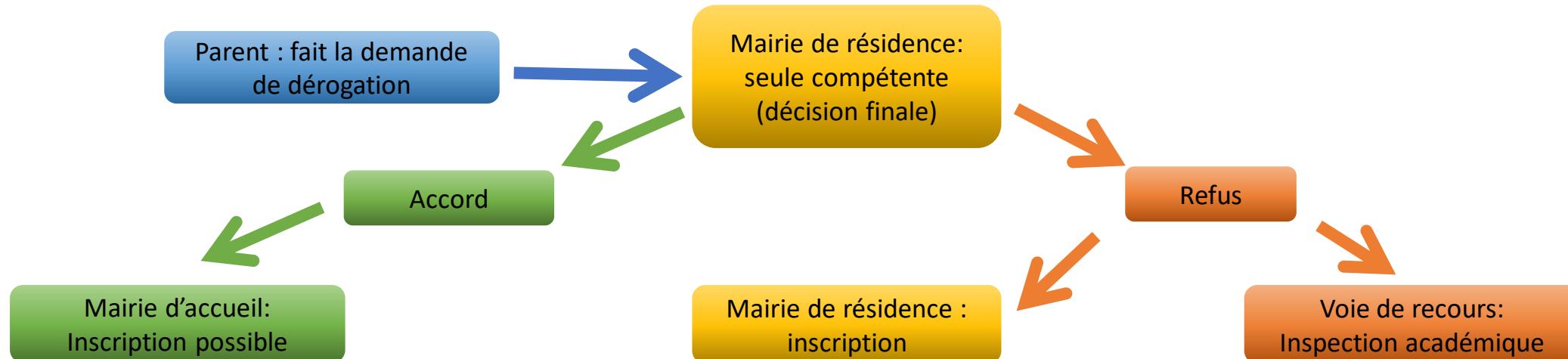


DÉROGATIONS SCOLAIRES : PROCÉDURE ET MOTIFS

1. PROCÉDURE DE DEMANDE ET DÉCISIONS



2. MOTIFS VALABLES DE DEROGATIONS

- Fratrie déjà scolarisée dans l'école d'accueil
- Besoins pédagogiques particuliers : dispositifs ULIS, RASED non disponibles dans l'école de la commune de résidence
- Proximité du lieu de travail ou résidence temporaire : justifiée par un éloignement important, un problème de transport ou des contraintes d'horaires réelles
- Autres motifs exceptionnels : situation familiale particulière, handicap ou besoins sociaux spécifiques

3. DÉLAIS DE RÉPONSE

Les réponses aux demandes de dérogation ne relevant pas des motifs cités seront données au mois de juin, en fonction des effectifs constatés.

Les demandes non justifiées peuvent être refusées.